

# **REGLEMENT DU JEU « CHASSE AU TRÉSOR INSPIRE »**

14 au 30 décembre 2024

Clermont-Ferrand

## **ARTICLE 1 : Le SMTC-AC**

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise « SMTC-AC », dont le siège social est situé au 2 bis rue de l'Hermitage 63000 CLERMONT-FERRAND, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Chasse au Trésor InspiRe », ci-après dénommé le « Jeu » à compter du 14 décembre 2024 jusqu'au 30 décembre 2024 inclus

## **ARTICLE 2 : Accès au jeu**

Ce jeu est accessible depuis les vitrines des 16 commerces participants du centre-ville de Clermont-Ferrand, en France métropolitaine, du 14 au 30 décembre 2024, et via un bulletin disponible au format papier ainsi que sur le site web [www.inspire-clermontmetropole.fr](http://www.inspire-clermontmetropole.fr).

La participation au jeu ne requiert que le bulletin disponible

- **Sous format papier**

Le bulletin papier est à retirer auprès de l'équipe Inspire, place de Jaude, devant l'église des Minimes sur ses heures de présence (voire ARTICLE 4).

- **Sous format imprimable sur le site internet** <https://inspire-clermontmetropole.fr/actualites/la-chasse-au-tresor/>

Les informations relatives au remplissage du bulletin sont disponibles sur les vitrines des 16 commerces du centre-ville de Clermont-Ferrand, participant à l'opération (liste disponible sur le bulletin de jeu).

Il est expressément rappelé ici que la participation au jeu n'est aucunement conditionnée à une obligation d'achat dans les commerces participants.

## **ARTICLE 3 : Participation au jeu**

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

Tout participant seul, âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer plusieurs fois ou au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les règles officielles du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le règlement du jeu.

Toute modification du présent règlement sera mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

**ARTICLE 4 : Modalités de jeu**

Du 14 au 30 décembre 2024, les participant.e.s auront à trouver 16 indices et découvrir la réponse à la question posée.

Les indices, sous forme de lettres, seront dispersés et affichés dans les 16 vitrines des commerçants participants. Pour les reconnaître, reportez-vous au bulletin de participation.

Pour jouer :

- Retirez le bulletin de participation auprès de l'équipe InspiRe place de Jaude, en face de l'église des Minimes aux heures de présence de l'équipe :

- le 14 décembre de 12 h à 20 h
- le 15 décembre de 7 h à 20 h
- en semaine de 14 h à 20 h
- les week-ends de 10 h à 20 h
- Attention, pas d'animation les 16, 17, 24 et 25 décembre.

Ou téléchargez-le et imprimez-le depuis <https://inspire-clermontmetropole.fr/actualites/la-chasse-au-tresor/>

Reportez votre réponse à l'énigme sur le bulletin.

Vous avez jusqu'au 30 décembre 2024 à 20 h pour déposer vos bulletins complétés dans l'urne prévue à cet effet située place de Jaude, en face de l'église des Minimes aux heures de présence de l'équipe (voir au début de cet article)

#### **ARTICLE 5 : Désignation des gagnants et dotations**

À l'issue de la période de jeu, parmi l'ensemble des bulletins dûment complétés et comprenant la bonne réponse, 25 bulletins seront tirés au sort et se verront attribuer un lot.

1er bulletin tiré au sort, lot 1 : 1 abonnement T2C d'une durée d'1 an

2e bulletin tiré au sort, lot 2 : 1 abonnement C.vélo pour un VAE d'une durée d'1 an sans file d'attente

3e bulletin tiré au sort, lot 3 : 2 pass Europavox pour un jour du festival

4e bulletin tiré au sort, lot 4 : 2 places pour le match ASM/Stade Français (dernier jour du TOP 14)

5e bulletin tiré au sort, lot 5 : 1 « Le Chèq' Clermont Cadeaux » d'une valeur de 50 euros chez les commerçants participants

6e bulletin tiré au sort, lot 6 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

7e bulletin tiré au sort, lot 7 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

8e bulletin tiré au sort, lot 8 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

9e bulletin tiré au sort, lot 9 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

10e bulletin tiré au sort, lot 10 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

11e bulletin tiré au sort, lot 11 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

12e bulletin tiré au sort, lot 12 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

13e bulletin tiré au sort, lot 13 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

14e bulletin tiré au sort, lot 14 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

15e bulletin tiré au sort, lot 15 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

16e bulletin tiré au sort, lot 16 : 1 place et un cadeau « Festival du Court métrage »

17e bulletin tiré au sort, lot 17 : 2 places pour le HBCAM

18e bulletin tiré au sort, lot 18 : 2 places pour Vidéoformes

19e bulletin tiré au sort, lot 19 : des cadeaux InspiRe et/ou SMTC

20e bulletin tiré au sort, lot 20 : des cadeaux InspiRe et/ou SMTC

21e bulletin tiré au sort, lot 21 : des cadeaux InspiRe et/ou SMTC

22e bulletin tiré au sort, lot 22 : des cadeaux InspiRe et/ou SMTC

23e bulletin tiré au sort, lot 23 : des cadeaux InspiRe et/ou SMTC

24e bulletin tiré au sort, lot 24 : des cadeaux InspiRe et/ou SMTC

25e bulletin tiré au sort, lot 25 : des cadeaux InspiRe et/ou SMTC

Ces 25 gagnants seront contactés par la Société Organisatrice pour la remise de leur lot à compter du 13/01/25 par mail uniquement.

En fonction de la nature des lots à la date du tirage au sort, les modalités de retrait seront communiquées à chaque gagnant.

En cas de non-réponse, dans un délai de 7 jours à compter de la date d'envoi du mail gagnant, la Société Organisatrice procédera à un nouveau tirage au sort, annulant le résultat précédent.

#### **ARTICLE 6 : Gratuité du Jeu**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

## **ARTICLE 7 : Autorisation de publication**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'afficher les noms ainsi que la liste des lots. Pour la remise des lots aux participants de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

## **ARTICLE 8 : Données Personnelles**

Les données personnelles vous concernant sont recueillies et traitées par la Société Organisatrice, dans le cadre du Jeu, plus précisément afin d'enregistrer votre participation au Jeu, d'informer les Gagnants et le cas échéant, de leur envoyer le lot.

La Société Organisatrice assure prendre toutes les dispositions nécessaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, afin d'assurer la conformité et la sécurité des données personnelles vous concernant.

Les participants autorisent toutes les vérifications sur leurs données personnelles. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 14 Avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès et, lorsque le traitement est fondé sur votre consentement, vous pouvez à tout moment le retirer.

## **ARTICLE 9 : Responsabilité et garantie**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écouter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de réduire ou prolonger la période de participation.

## **ARTICLE 10 : Acceptation du règlement du Jeu**

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Les gagnants doivent accepter que leur identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

## **ARTICLE 11 : Litige et loi applicable**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

## **ARTICLE 12 : Règlement de Jeu**

Le règlement de ce jeu est consultable sur le site <https://inspire->

[clermontmetropole.fr/actualites/la-chasse-au-tresor/](http://clermontmetropole.fr/actualites/la-chasse-au-tresor/) pendant la durée du jeu et dans son intégralité. Une copie sera remise gratuitement à toute personne en faisant la demande (remboursement de l'affranchissement au tarif lent).

### **ARTICLE 13 : Clôture du jeu**

Clôture du jeu le mardi 30 décembre 2024, à 20h.